

Séance du Conseil général de Val-de-Travers du 2 avril 2012 à Môtiers.

Motion:

Suite à l'acceptation des legs de Madame Ester Locher lors de la séance du 20 février 2012, la question du meilleur contrôle démocratique de l'utilisation des diverses réserves communales s'est posée.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de **mettre en place un moyen de contrôle de l'utilisation des montants provenant de dons ou de legs, par exemple à travers la création d'une commission ad hoc.**

Philippe Vanche

L. Vanthommere

Blanchard

Reçu le 12 MARS 2012	
Par Chancellerie A traiter lors de la prochaine séance du CC	
Transmis à:	Classé le